COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 juin 2015

Date de la convocation: 09 juin 2015

Le quinze juin deux mille quinze à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

<u>Etaient présents</u>: Tous les membres du conseil municipal à l'exception de :

- Mme Christine BRESSAND, absente excusée, pouvoir à Mme Marie-Neige TRABUC
- M ; Alain ATTARD, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON
- M. Denis GILLET, absent excusé, pouvoir à Mme Marie-Claire DESBATS
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée
- Mme Roxane RAHAL, absente excusée

Secrétaire de séance : Mme Marie-Neige TRABUC

La séance est ouverte à : 18 heures 30

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2015

ELABORATION DU PLUI: I)

Par délibération en date du 14 avril 2015, le conseil municipal décidait de lancer la procédure d'élaboration de son PLU.

Après diverses rencontres avec le conseil de la Communauté de communes de Haute Provence, il ressort qu'il serait plus judicieux de choisir l'option du PLUi.

Il convient donc que toutes les communes du groupement entérinent ce choix et transfèrent à la Communauté de Communes la compétence correspondante.

<u>Décision du conseil municipal</u> : Vote à l'unanimité

II) <u>RECOURS A l'EMPRUNT</u> :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'ors du vote du budget primitif 2015, il avait été décidé de réaliser un emprunt de 700 000,00 € pour couvrir les besoins d'investissement 2015.

Certains projets ayant été reportés sur 2016, les besoins ont été revus à la baisse, et le budget pourra être équilibré sur la base d'un emprunt de <u>600 000,00 €</u>.

Au vu des propositions que nous avons reçues, le montage financier pourrait être le suivant :

- Emprunt Caisse Epargne: 400 000,00 € sur 20 ans au taux de 2,67 %
- Emprunt Caisse des Dépôts : 200 000,00 € sur 30 ans au taux du livret A + 1 %

A ce jour la Caisse d'Epargne nous a confirmé son offre, nous sommes dans l'attente de celle de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Décision du conseil municipal : Vote à l'unanimité

III) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET :

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté municipal n° 64/2014 portant recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour une durée de un an à compter du 01.09.2014.

Ce contrat arrive bientôt à terme et le besoin en personnel se confirme. Monsieur Maire propose donc au conseil de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet afin de recruter de façon pérenne le personnel qui sera affecté à l'entretien d'une partie des bâtiments communaux et aide à la garderie et à l'école.

Décision du conseil municipal : Vote à l'unanimité

IV) PROJET D'AMENAGEMENT DU VILLAGE :

Monsieur ATTARD rappelle le groupe de travail du 08 juin durant lequel la solution d'aménagement du village a été présentée.

Il fait un bref rappel pour les conseillers qui étaient absents et propose au conseil municipal d'arrêter définitivement le projet.

Décision du conseil municipal : Vote à l'unanimité

V) ADHESION AU SERVICE ACCESSIBILITE DES LOCAUX DE TRAVAIL ET BATIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC AUPRES DU CENTRE DE GESTION :

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont obligation de remettre en préfecture avant le 26 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmée visant à programmer la mise aux normes des ERP aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le Centre de Gestion propose aux communes une mission d'assistance pour la réalisation de cet Agenda.

Un état des lieux de tous les bâtiments communaux concernés a été réalisé et le montant de la prestation s'élève à 8 000,00 €.

Décision du conseil municipal : Vote à l'unanimité

VI) BUREAU D'ETUDES CREATION D'UNE STEP ET RENOVATION DES RESEAUX :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 27 mai 2014 relatif au choix du bureau d'études chargé du projet de création de la STEP et rénovation des réseaux au profit du cabinet ENVEO.

Or, la délibération aurait dû être prise au nom du groupement ENVEO-TRAMOY, dans la mesure où le bureau TRAMOY agit en co-traitant d'ENVEO pour une partie du dossier. Il convention donc de confirmer que le choix de la commune portait bien sur le groupement ENVEO-TRAMOY.

Décision du conseil municipal : Vote à l'unanimité

VII) CONVENTION ONF-FORET COMMUNALE:

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait été sollicité par l'ONF pour la mise en place d'une convention permettant à l'ONF d'assurer la gestion de la forêt communale.

Cette décision a été reportée à plusieurs reprises par le conseil. Il faudrait à présent que le conseil se positionne définitivement.

<u>Décision du conseil municipal</u> : Vote à la majorité (1 abstention). Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25

